



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.



Grande Assemblée nationale de Turquie

Les parlements et les pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés : jeter les bases d'une coopération internationale plus solide et d'une mise en œuvre renforcée à l'échelle nationale

Conférence parlementaire mondiale organisée conjointement par l'Union interparlementaire et la grande Assemblée nationale de Turquie

20 et 21 juin 2022, Istanbul (Turquie)

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA RÉUNION

L'année 2018 a été décisive pour la gouvernance des migrations internationales. En décembre de cette année, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) et le Pacte mondial sur les réfugiés (PMR). Les pactes mondiaux offrent aux États des cadres de coopération non contraignants pour répondre à divers défis liés aux migrations.

Les pactes mondiaux ont chacun créé des mécanismes spécifiques pour passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre, examiner les défis qui subsistent et les bonnes pratiques, et identifier de nouvelles actions afin de gérer les migrations. À cet égard, le PMR a créé le Forum mondial sur les réfugiés qui se tiendra tous les quatre ans ; le premier a eu lieu en 2019. Le PMM a créé le Forum d'examen des migrations internationales qui doit se tenir tous les quatre ans ; le tout premier Forum qui aura lieu en mai 2022 se conclura par l'adoption d'une déclaration sur les progrès réalisés.

Bien que certains progrès aient été réalisés dans la mise en œuvre des deux pactes mondiaux, il reste encore beaucoup à faire. Par exemple, seul un nombre restreint de pays ont adopté des mesures ambitieuses à l'échelon national pour la mise en œuvre du PMM. De même, quelques pays, souvent dotés de ressources très limitées, continuent d'accueillir la plupart des réfugiés de la planète. Le partage plus équitable sur lequel repose le PMR n'aurait-il été qu'une vaine promesse ?

La conférence parlementaire mondiale qui se tiendra en Turquie offre aux parlements et à leurs membres une excellente occasion de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des pactes mondiaux et les défis anciens et nouveaux qui font obstacle à une action à la fois collective, bilatérale et nationale. Cette conférence aura pour but de recueillir une série de bonnes pratiques parlementaires et d'identifier de nouvelles mesures concrètes que peuvent prendre les parlements, ensemble et individuellement, pour jeter les bases d'une coopération internationale plus solide et d'une mise en œuvre renforcée à l'échelle nationale.

2. LIEU ET DATE

La conférence se tiendra les 20 et 21 juin 2022 au Hilton Istanbul Bomonti Hotel & Conference Center. Le lieu de la conférence sera accessible à compter du 18 juin 2022. Tous les badges et documents de la conférence devront être retirés dans la zone d'enregistrement située au Hilton Istanbul Bomonti Hotel & Conference Center. Le programme provisoire de la conférence est joint à la présente.

3. PARLEMENTS INVITÉS

La conférence est ouverte à l'ensemble des Parlements membres, Observateurs et Membres associés de l'UIP. Les parlements participants sont invités à envoyer une délégation composée d'un maximum de quatre membres pour les parlements unicaméraux, et d'un maximum de six membres pour les parlements bicaméraux. Les délégations doivent être composées de représentants des deux sexes et être le reflet de l'ensemble des forces politiques représentées au sein du parlement. Il est recommandé que les membres

de chaque délégation soient de préférence directement associés aux débats sur les questions relatives aux migrations et aux droits de l'homme au sein de leur parlement.

4. INSCRIPTION

Les délégations sont invitées à retourner, au plus tard le **13 juin 2022**, le formulaire d'inscription à l'adresse suivante :

Mme Elif TURKMEN et Mme Hande DENERI Secrétariat du Groupe turc de l'UIP Groupe interparlementaire turc Grande Assemblée nationale de la Turquie Bakanlıklar 06543 Ankara (Türkiye)	Avec copie à : Programme des droits de l'homme de l'UIP 5, Chemin du Pommier 1218 Grand-Saconnex Geneva (Switzerland)
Tél : + 90 312 420 66 41 + 90 312 420 84 84 Courriel : ipu@tbmm.gov.tr	Tél. : + 41 22 919 41 50 Fax : + 41 22 919 41 60 Courriel : hrteam@ipu.org

Le formulaire d'inscription est propre à chaque participant et doit être rempli séparément pour chaque membre de la délégation.

Les délégations peuvent inclure jusqu'à deux participants supplémentaires, notamment des assistants et des fonctionnaires parlementaires.

5. LISTE DES DÉLÉGUÉS

Une liste provisoire des participants sera établie en fonction des confirmations reçues par le Secrétariat de l'UIP d'ici le 13 juin 2022. Pour des raisons techniques, il ne sera pas possible de fournir une liste révisée pendant la réunion. Une liste définitive sera toutefois préparée puis envoyée aux participants avec les conclusions après la réunion. Ces documents seront également accessibles sur le site web de l'UIP.

6. DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

La réunion se tiendra en séances plénières. La plupart des séances, sinon toutes, seront organisées selon le « style de Davos » et comprendront des débats auxquels les délégués pourront contribuer. Dans la mesure où les débats sont informels, aucune liste d'orateurs ne sera préparée à l'avance. Un modérateur présidera les débats et déterminera l'ordre d'intervention des orateurs et des participants.

Conformément aux pratiques usuelles de l'UIP, tous les participants auront des droits de parole égaux. Afin que les discussions soient aussi constructives et fructueuses que possible, les participants sont informés qu'il n'y aura aucune lecture des déclarations rédigées au préalable. Sous réserve des dispositions que prendra le modérateur, les contributions orales ne doivent pas dépasser **trois minutes**. Les participants pourront s'exprimer plusieurs fois sur chaque point de l'ordre du jour, notamment pour répondre aux propos d'autres participants. Un rapporteur sera nommé pour résumer les travaux de la conférence lors de sa séance de clôture.

7. DOCUMENTS

Dans le cadre de sa démarche de réduction de la consommation de papier, l'UIP évite de distribuer des documents sur place. Par conséquent, le Secrétariat de l'UIP imprimera et mettra à disposition uniquement les documents essentiels pour la conférence, étant entendu que tous les autres documents peuvent être consultés en ligne.

Les participants qui souhaitent distribuer les documents pertinents à leurs collègues devront les fournir en quantité suffisante et les poser sur une table dressée à l'extérieur de la salle de conférence à cette fin.

8. LANGUES

Les langues de travail de la conférence seront l'anglais et le français, bien qu'une interprétation vers l'arabe et l'espagnol, et à partir de ces langues, sera également assurée. L'attribution d'un nombre restreint de cabines d'interprétation supplémentaires se fera selon l'ordre de réception des demandes. Les délégations qui souhaitent avoir recours à leurs propres interprètes et demandent des cabines d'interprétation supplémentaires à leurs propres frais doivent en informer les organisateurs au plus tard le **30 mai 2022**.

9. REPAS

En plus d'un déjeuner officiel et d'un dîner, qui figurent dans le programme provisoire, des pauses caté seront offertes par le parlement hôte. Les participants ont également la possibilité de prendre leurs repas dans les restaurants de l'hôtel à leurs propres frais.

10. PROTOCOLE SANITAIRE LIÉ À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Dans le cadre des mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus (COVID-19), les décisions suivantes – en vigueur à compter du 4 mars 2022 – concernant l'entrée en Turquie ont été prises par les autorités. En conséquence, les passagers qui remplissent au moins l'une des conditions énumérées ci-dessous sont autorisés à se rendre dans le pays et seront exemptés de quarantaine.

- Les passagers ayant reçu au moins deux doses de vaccins approuvés pour une utilisation d'urgence par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ou par la Turquie (une dose pour le vaccin Johnson & Johnson), qui présentent un document attestant que leur vaccination la plus récente a eu lieu au moins 14 jours plus tôt ;
- Les passagers qui présentent un document délivré par les autorités officielles concernées du pays précisant qu'ils ont été porteurs du virus (certificat d'immunité) au cours des 6 derniers mois, à partir de 28 jours suivant le premier résultat positif à un test PCR ; et
- Les passagers qui, avant d'entrer en Turquie, présentent un résultat de test PCR négatif reçu au cours des dernières 72 heures ou un test antigénique rapide négatif effectué au cours des dernières 48 heures.

Les participants sont tenus de se soumettre à un test PCR gratuit avant le début de la réunion à Istanbul. Le test sera effectué au Hilton İstanbul Bomonti Hotel & Conference Center.

Les participants sont tenus de contracter une assurance médicale personnelle.

La santé des participants, du personnel, des prestataires de services et des hôtes est une priorité. Le parlement hôte a élaboré des protocoles afin de réunir avec succès et en toute sécurité les participants et le personnel pendant toute la durée de l'événement. Des mises à jour concernant les protocoles sanitaires susmentionnés seront effectuées pour rendre compte de la situation actuelle et sur la base de consultations menées avec les autorités et les experts s'il y a lieu compte tenu de l'évolution de la situation.

Lors des déplacements pour se rendre aux réunions officielles, tous les passagers et les chauffeurs seront tenus de porter un masque. Les fournisseurs de véhicules doivent s'assurer que leurs chauffeurs sont entièrement vaccinés, ont reçu un résultat de test antigénique rapide négatif et effectuent un nettoyage supplémentaire toutes les 24 heures. Ils sont tenus de veiller à ce que les chauffeurs et les véhicules respectent le protocole sanitaire.

Dans le cas où un participant obtient un résultat positif à un test antigénique rapide, il/elle devra se soumettre à un test PCR de confirmation. Si le test PCR est positif, le participant devra demeurer isolé dans sa chambre ou, le cas échéant, être hospitalisé selon les conditions prévues dans son contrat d'assurance. Un poste médical et une équipe d'urgence sont disponibles sur le lieu de la conférence. Au besoin, des équipes d'ambulanciers sont à disposition pour diriger les participants vers les hôpitaux désignés afin de recevoir des soins médicaux appropriés.

11. HÉBERGEMENT ET RÉSERVATIONS

Le Hilton İstanbul Bomonti Hotel & Conference Center est le seul hôtel officiel et lieu de la conférence. Le parlement hôte a procédé à une réservation groupée pour 3 nuits (du 19 au 22 juin 2022) à l'hôtel officiel. Les participants sont cordialement invités à remplir le formulaire de réservation d'hôtel et à le retourner dans les meilleurs délais, **au plus tard le 13 juin 2022**.

Des pré-réservations à des tarifs préférentiels ont été faites à l'hôtel officiel afin de réserver des chambres pour les délégués. Ces tarifs préférentiels sont garantis jusqu'au **1^{er} juin 2022**. Les participants sont priés de contacter l'hôtel **directement** afin de confirmer leur réservation, et d'en fournir une copie aux secrétariats de l'UIP et du Groupe turc de l'UIP, précisant le type et le nombre de chambres, ainsi que leurs dates exactes d'arrivée et de départ.

Les réservations reçues après la date susmentionnée ne peuvent être garanties et dépendront de la disponibilité des chambres. Les demandes de réservations d'hôtel seront traitées par ordre de réception. Les participants sont priés de régler leurs factures directement à l'hôtel.

Il est rappelé aux participants que chaque parlement prendra en charge les frais de séjour de ses délégués.

Les participants sont priés de noter que s'ils séjournent dans un hôtel autre que l'hôtel officiel, les embouteillages, surtout aux heures de pointe, pourraient causer des désagréments, dans la mesure où aucun service de navette ne sera assuré par le parlement hôte.

Hôtel officiel	Hilton İstanbul Bomonti Hotel & Conference Center				
Adresse	Merkez, Silahşör Cd. No:42, 34381 Şişli/İstanbul				
Plan	https://g.page/HiltonIstanbulBomonti?share				
Téléphone	+90 (212) 375 3000				
Personne contact	Salih Özmen				
Courriel	ISTBH.Services@hilton.com				
Tarif des chambres : petit-déjeuner compris Taxe en sus (8%)	Simple 215 € <input type="checkbox"/>	Double 230 € <input type="checkbox"/>	Exécutive 260 € <input type="checkbox"/>	Suite 415 € <input type="checkbox"/>	Suite 2 chambres 560 € <input type="checkbox"/>
Site web	http://eventsathilton.com/show/6273c5252a5a867f10d0f945				

12. ARRIVÉE, DÉPART ET TRANSPORT

Afin d'assurer un service d'accueil efficace à l'arrivée, tous les participants à la conférence sont priés de communiquer les détails de leur arrivée et de leur départ (date, heure, numéro de vol) sur le formulaire d'inscription.

Le parlement hôte fournira une assistance aux participants dès leur arrivée à l'aéroport d'Istanbul (IST) et se chargera d'organiser leur transfert à l'arrivée et au départ entre l'aéroport et l'hôtel officiel via un service de navette.

Le transport pour les événements officiels sera également assuré par le parlement hôte.

Les parlements participant à la conférence sont priés de prendre leurs propres dispositions pour leur voyage aller-retour en Turquie. Les participants doivent noter que tous les frais de voyage et d'hébergement sont à la charge des délégués.

Les horaires du service de navette vers l'aéroport seront affichés au bureau d'information de l'hôtel Hilton Bomonti. Les délégués seront également informés des horaires de navette pour leur arrivée.

13. VISAS

Certains participants peuvent nécessiter l'obtention d'un visa avant d'entrer en Turquie. Les titulaires d'un passeport de pays pour lesquels un visa est nécessaire contacteront le consulat turc le plus proche de chez eux avant de se rendre en Turquie, et dans tous les cas au moins un mois avant leur date de voyage. Il est conseillé aux délégations de veiller à ce que leur document de voyage/passeport soit valable pendant au moins six mois à compter de la date de leur arrivée en Turquie.

Pour de plus amples informations sur les conditions d'obtention des visas, veuillez consulter la page web du Ministère turc des Affaires étrangères : <http://www.mfa.gov.tr> et <https://www.mfa.gov.tr/visa-information-for-foreigners.en.mfa>

Dans des circonstances exceptionnelles, le parlement hôte peut également aider à faire en sorte qu'un visa soit fourni à l'arrivée.

La liste des missions diplomatiques est disponible sur le site : <http://cd.mfa.gov.tr/>

14. BUREAU D'ENREGISTREMENT ET D'INFORMATION

Un bureau d'enregistrement et d'information sera à la disposition des participants sur le lieu de la conférence. Il sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00 à compter du 18 juin 2022 et les participants sont cordialement invités à s'y enregistrer (nom, prénom, téléphone et adresse électronique), étant entendu qu'ils auront déjà communiqué leur formulaire d'inscription.

15. SERVICES MÉDICAUX

Pendant la conférence, un poste de premier secours sera disponible 24 heures sur 24 sur le lieu de la réunion. Les participants prendront en charge tous les autres services médicaux et ordonnances dont ils pourraient avoir besoin. Il leur incombe de contracter leur propre assurance santé.

16. SÉCURITÉ

Les autorités nationales prendront toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des participants. Ceux-ci sont donc priés de porter leur badge d'identification en permanence pendant la conférence et lors des réceptions officielles.

Les listes des agents de sécurité accompagnant les délégations officielles et les informations nécessaires concernant les types, les calibres et les numéros de série de leurs armes de poing, la quantité de munitions, ainsi que les types et les fréquences des équipements de communication doivent être envoyées à ipu@tbmm.gov.tr au plus tard le 6 juin 2022.

17. CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

A Istanbul, le temps en juin, le premier mois d'été, est moyennement chaud, avec une température moyenne comprise entre 28 °C maximum et 20 °C minimum.

18. AUTRES SERVICES ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

CHANGE

La monnaie nationale est la livre turque (TRY). Les taux de change au 13 mai 2022 sont les suivants :

1 Euro	16,18 livres turques
1 USD	15,32 livres turques
1 livre sterling	18,97 livres turques

Les principales devises internationales peuvent être échangées dans les banques, les bureaux de change et à l'hôtel, et la plupart des principales cartes de crédit sont généralement acceptées en Turquie.

ÉLECTRICITÉ

La tension électrique en Turquie est de **220V**.

19. POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS

Pour toute information complémentaire, les participants sont priés de contacter :

Mme Elif TURKMEN et Mme Hande DENERI Secrétariat du Groupe turc de l'UIP Groupe interparlementaire turc Grande Assemblée nationale de la Turquie Bakanlıklar 06543 Ankara (Turquie) Tél : + 90 312 420 66 41 + 90 312 420 84 84 Courriel : ipu@tbmm.gov.tr	Programme des droits de l'homme de l'UIP Union interparlementaire Genève (Suisse) Tél : + 41 22 919 41 50 Fax : + 41 22 919 41 60 Courriel : hrteam@ipu.org / aa@ipu.org
---	--